

Brocante du lundi de Pentecôte



Bal country du ??mars

Marche sancerroise du 2 juin

Villiers Info n°10 - Juillet 2013

Edito

Les beaux jours sont enfin là et nous pouvons profiter pleinement du cadre de vie si particulier et attachant de notre village.

Je l'ai déjà dit il y a six mois, nous continuons à travailler pour tous, et comme on dit que « l'argent c'est le nerf de la guerre » sachez que le 11 avril dernier nous avons validé les comptes administratifs et de gestion 2012 de la commune et nous avons voté le budget primitif et les taux d'imposition de 2013.

Ce qui caractérise ces décisions c'est principalement :

- la stabilité de ces comptes en ce qui concerne le fonctionnement
- la réalisation en 2012 d'opérations d'investissements à coût maîtrisé et sous une mise en concurrence stricte et réglementaire
- la préparation d'autres opérations de réhabilitation de notre patrimoine



- Le maintien aux mêmes valeurs de tous les taux d'imposition.

Nous ne changeons pas notre cap, mais nous établissons des priorités, et souvent nous sommes assujettis aux délais de l'administration pour obtenir les subventions auxquelles nous pouvons prétendre.

C'est le cas en plus complexe, pour la mise en place de la fibre optique qui bien qu'étant un objectif prioritaire pour la commune, dépend techniquement et financièrement d'un syndicat d'aménagement départemental. Nous sommes sur les rangs et nous allons y parvenir !

Nombreux sont ceux qui me disent qu'ils attendent l'ouverture de la piscine. En ce début d'année nous avons fait installer une coque polyester du plus bel effet dans le bassin, et je suis sûr de vous y voir encore nombreux dedans et tout autour.

Bon été à tous !

*Votre Maire
Gilles GATTEAU*

Comité de rédaction

G. Gatteau, C. Pierquin, V. Gatteau, A. Truchon,

Réalisation

Photolabo Hassler

4 rue Dancourt - 77300 Fontainebleau

Tél. : 01 64 22 24 39 - www.photolabohassler.fr

Un budget 2013 maîtrisé et qui prépare l'avenir

Le budget 2013 qui a été adopté le 11 avril dernier est dans la lignée des budgets précédents de notre mandat.

Il se caractérise par :

- la maîtrise des dépenses dites « de fonctionnement », qui comprennent des dépenses annuelles ordinaires de la vie courante telles que les dépenses administratives, de gestion, sociales, les amortissements et des dépenses d'entretien qui sont obligatoires si l'on veut maintenir un état normal de notre patrimoine conséquent et de nos différents réseaux,
- des investissements bien préparés, utiles à tous, qui améliorent notre commune et par voie de conséquence votre qualité de vie.

Voici les principales données à retenir de l'exercice budgétaire tel qu'il est prévu en 2013 :

Les principaux chiffres

Budget communal :

- Fonctionnement : 948766 €
- Investissements : 645787 €

Budgets annexes :

- Assainissement : 139523 €
- Eau : 383851 €
- CCAS : 9884 €

Ces chiffres et les pourcentages qui suivent, comprennent des réserves qui même si elles ne sont pas consommées pendant l'exercice doivent figurer dans la présentation d'un budget qui se doit d'être équilibré en dépenses comme en recettes.

Les dépenses

Nous vous les présentons de nouveau cette année sous une représentation groupée du

budget principal et des budgets annexes.

Les recettes

Elles sont elles aussi présentées sur un graphique qui regroupe les recettes attendues du budget communal et des budgets annexes.

Les ordres de grandeur de ces différentes recettes sont :

- **budget communal** 942000€.
- **budget assainissement** 37000€.
- **budget eau** 192000.

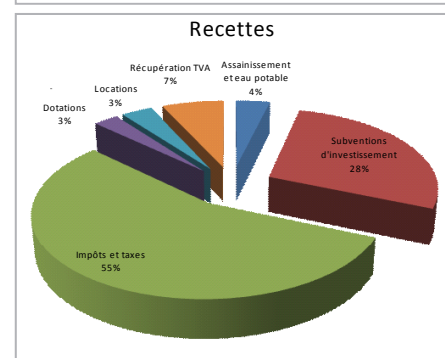
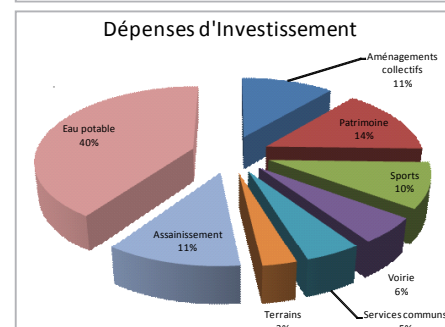
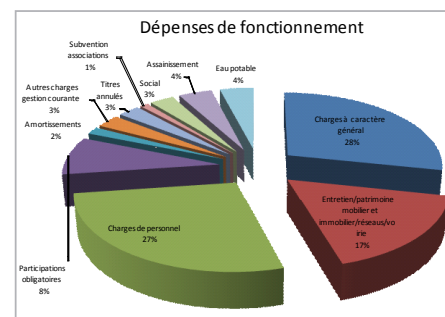
Les taux des impôts locaux ont été votés sans être modifiés, ce qui fait que tout en maintenant depuis 2008 une politique d'investissement soutenue, ils restent inchangés pendant la même période.

Les variations que vous pouvez noter sur vos avis d'impôts ne proviennent donc que d'une augmentation des bases de calculs déterminée par l'état.

Ainsi, les principaux investissements prévus sont :

- Le début des travaux inclus dans le Contrat rural pour la phase ateliers,
- La réparation du bassin de la piscine,
- Le changement d'une portion de canalisation d'eau potable place de la mairie et rue de la bascule,
- L'aménagement de la boucle verte,
- Des améliorations dans la salle LUGAN et du parking de la Bergerie,
- Des travaux d'amélioration de trottoirs au carrefour de la Glandée et route de Chailly,
- L'éclairage dans le parc en venant de l'entrée principale, rue de l'église,

- Des opérations identifiées au plan d'accessibilité de la voirie pour les personnes handicapées.



Contrat Rural

Comme cela a été annoncé au moment des vœux du maire, la commune a constitué un dossier dit de Contrat Rural pour obtenir des subventions pour la réalisation de trois campagnes de travaux répondant à la même préoccupation de conservation de la partie du patrimoine de la commune concentré dans le parc municipal.

En effet, il est prévu :

- Une réhabilitation des ateliers municipaux étudiée par un architecte mêlant le style actuel de vieille fabrique/atelier avec l'utilisation de matériaux et de techniques contemporains.
- L'aménagement pratique et paysager des abords des ateliers avec reconstruction de zones pavées, reprise des circulations et aménagement végétal en cohérence avec le reste de cette partie du parc.
- La réhabilitation de la serre adossée au mur arrière des vestiaires et des locaux techniques de la piscine (démontage complet remplacement des fers non réutilisables traitement des autres, reprise de tous



les verres et réparation des murets).

Nous espérons obtenir deux subventions, l'une du Conseil Général de Seine et Marne, l'autre du Conseil Régional d'Ile de France pour un total de 80% d'un plafond de 300.000€ (soit 240.000€). Le coût total estimé de l'ensemble étant de 414859,50€ HT.

Les dossiers présentés par la commune sont complets, et nous devons maintenant attendre les notifications, la plus tardive

étant prévue pour mi 2014, pour démarrer ensuite les travaux qui s'étaleront sur 3 ans.

L'enjeu financier vaut bien de patienter le temps qu'il faut !

Nous venons déjà d'obtenir l'avis favorable de la Direction du Trésor Public pour cet investissement ainsi que l'accord du PNR pour ce qui concerne la conformité du projet dans le respect des règles et consignes de la Charte du Parc.

Certains de ces sujets faisaient parties de nos projets pour le mandat en cours, ils sont maintenant sur de bons rails !

Graine de champion

Lors des vœux du maire, en janvier 2009, nous avons honoré une jeune fille de Villiers en Bière, Caroline, plusieurs fois championne de France d'échecs dans différentes catégories, 4^{ème} d'un championnat d'Europe et classée dans les 20 premiers lors d'un championnat du monde. Aujourd'hui c'est encore dans même famille Legrand que nous découvrons de nouvelles graines de champion avec Claire, 15 ans classée cette année, 17^{ème} au championnat de France dans sa catégorie et Antoine, 12 ans le petit frère qui vient de décrocher le titre de champion d'Ile de France benjamin 1^{ère} année et qui a été sélectionné pour participer au championnat de France en avril 2013.

Cette réussite familiale n'est pas le fruit du hasard car chez les Legrand, tout en se divertissant, le jeu d'échec est un art, une école de la vie, ou travail, patience, réflexion, calme, maîtrise de soi constituent les éléments pour réussir.

C'est aussi des heures d'entraînement au domicile mais aussi dans des clubs extérieurs et lors de compétitions de haut niveau qu'on apprend à devenir un expert dans l'art des échecs.

Antoine est un passionné des échecs mais aussi un jeune garçon plein de ressources et de valeurs morales qu'il met au service des autres à travers

le corps des cadets sapeurs pompiers de Dammarie les Lys.

En effet, élève en classe de 5^{ème}, Antoine a commencé sa première année de formation de pompier volontaire avec 21 camarades âgés de 12 à 15 ans. L'apprentissage est basé principalement sur un aspect théorique avec des cours de secourisme avec obtention du brevet. Ces cours dans tous les secteurs du sauvetage (incendies, accidents...) sont complétés par une pratique rigoureuse (manipulation des lances, fonctionnement d'intervention des véhicules, branchements sur les bornes...). Un entraînement physique et sportif parachève la formation et permet à ces jeunes de se préparer à affronter la dure réalité de ce métier où effort et souvent sens du sacrifice sont des valeurs fondamentales pour servir et sauver ses concitoyens. C'est avec beaucoup de fierté et humilité qu'Antoine évoque un bain collectif dans la Seine lors d'une journée d'hiver. « Ça forge le mental de se retrouver tout habillé dans l'eau froide et de repartir en courant pour se réchauffer » fait-il remarquer avec humour.

Antoine parle avec beaucoup de simplicité et de



conviction de ses 2 passions qui lui demandent quand même de l'engagement et du sérieux, en sacrifiant du temps sur des moments de détente et de loisirs si naturels pour un enfant de cet âge. Sa formation chez les cadets pompiers l'occupe chaque mercredi de 14 h. À 18 h. et le samedi après midi tous les 15 jours. Le samedi libre

étant occupé par ses entraînements aux échecs, Antoine prend 1 heure de cours sur internet avec Marie SEBAG ancienne championne de France et d'Europe espoir et demi finaliste au championnat du monde 2012/2013.

Villiers est très honoré de compter parmi ses jeunes, un garçon comme Antoine.

Fibre optique

Disposer d'un très haut débit dans tout le village est considéré par l'équipe communale comme un objectif prioritaire. Pour y parvenir dans les meilleures conditions techniques et économiques, le maire devait persuader la Communauté de communes que l'intérêt était partagé. C'est fait, aussi celle-ci a pris plusieurs décisions importantes :

- La première est d'adhérer au syndicat Mixte « Seine et Marne Numérique » qui a été créé par le Conseil général

- La seconde est de choisir la solution FTTH « tout Fibre optique jusqu'à chez l'habitant » plus porteuse d'avenir que l'option dite MED « montée en débit » qui conjugue l'utilisation partielle des fils de cuivre existant et la mise en place de la fibre optique.

Parallèlement notre commune comme les autres a transféré la compétence « communications numériques » à la Communauté de communes. Cette décision qui va dans le sens de renforcer l'intégration communautaire était devenue obligatoire pour adhérer au syndicat.

En effet la commune ne pouvait y adhérer seule et par conséquent bénéficier des subventions de l'état, de la région et du département qui sont collectées par le syndicat mixte.

L'enjeu financier est important pour nous puisqu'il va permettre à la commune d'éviter de déboursier de l'ordre de 150000 euros.

Aujourd'hui la procédure d'appel d'offres du syndicat qui est en cours pour la solution FTTH fait que les offres seront étudiées en Septembre 2013 pour des travaux dont la première tranche est programmée pour débiter mi 2014.

Le Maire de Villiers en Bière est très impliqué dans ce projet puisqu'il est le délégué de l'intercommunalité pour ce syndicat et que parallèlement il préside une commission de la communauté de communes qui travaille pour proposer avant fin juillet un souhait de stratégie de déploiement de la fibre dans les communes de son périmètre. Celui-ci devra ensuite être intégré au mieux par le syndicat pour assurer une cohérence avec ce qui sera fait chez nos voisins et avec les contraintes techniques du projet.



Votre piscine ouvre le 15 juin prochain

HORAIRES D'OUVERTURE :
du 14 juin au 30 juin 2013
du 1^{er} au 14 septembre 2013

MERCREDI	14 h à 19 h
SAMEDI	
et DIMANCHE	14 h à 20 h

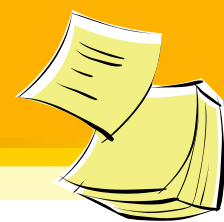
HORAIRES D'OUVERTURE :
juillet et août 2013 :

du LUNDI	
au VENDREDI	14 h à 19 h

SAMEDI	
et DIMANCHE	14 h à 20 h

**Fermeture de la piscine les 5
et 6, voire 7 juillet 2013.**

CARTE-BADGE : N'oubliez pas de venir en mairie actualiser votre carte-badge plastifiée, qui devra être présentée pour pouvoir accéder à la piscine. Les habitants de Villiers en Bière qui n'auraient pas encore de carte sont priés de se présenter en mairie munis d'une pièce d'identité et d'une photo. Rappel : Il est possible de venir accompagné de 2 invités maximum par famille.



Collecte des déchets

Depuis 2010, la communauté de communes du Pays de Bière s'est dotée d'un règlement intérieur du service des déchets approuvé par le conseil communautaire du 27 septembre 2010. Ce document ainsi que le rapport d'activité complet d'élimination des déchets sont visibles sur le site internet de la Communauté de Communes :

www.cc-paysdebiere.fr.

Pour mémoire, il est rappelé de trier les déchets en se référant aux consignes de tri figurant sur le document jaune joint à ce journal. En cas d'hésitation, on peut contacter la Communauté de Communes et de toute façon préférer le bac marron des ordures ménagères plutôt que le bac jaune qui peut faire l'objet d'un refus, voire d'un retour entier du camion benne lors de son arrivée sur « la plate-forme » du site du SMITOM.



Notre doyenne s'est endormie

Thérèse LENFANT nous a quittés le vendredi 7 mars 2013.

Née le 23 février 1922, elle s'est impliquée dans la vie communale à partir de 1983. Pendant près de dix-neuf ans, par délégation, elle a représenté la commune dans toutes les réunions techniques et les décisions qui touchaient à l'incendie et à l'accessibilité des commerces du Centre Commercial de Villiers en Bière. Elle a souvent été envoyée « au feu » pour des dossiers épineux. Elle entretenait de bonnes relations avec des personnes de la Préfecture, du service des Pompiers et de la Police de Dammarie les lys.

Thérèse LENFANT était appréciée de beaucoup. C'était une travailleuse, soucieuse du travail bien fait. Toujours d'humeur égale, elle savait communiquer son envie de voir les choses s'arranger, elle déplorait les comportements inciviques, elle savait redonner du courage et malheureusement, le décès de son fils en novembre 2012 a eu raison de sa bonne volonté.

Nous regrettons tous ce départ de cette citoyenne toujours au service de la collectivité.



Réhabilitation du bassin de la piscine

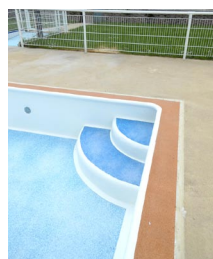
Le carrelage du bassin comportait de nombreuses dégradations malgré plusieurs remises en état au cours de ces dernières années, le moment était venu de lui redonner un air de jeunesse.

Le principe adopté pour la rénovation a été la mise œuvre d'un revêtement en résine polyester armée de fibre de verre avec une finition décorative esthétique qui reproduit un aspect granit.

Le fond de bassin et les escaliers ont été traités antidérapants afin de respecter les normes de sécurité actuelle en vigueur.

Les marches d'escaliers sont de couleur bleu foncé différente de celle du fond du bassin.

Nous vous souhaitons à tous une bonne ????????



Que dire de l'incivisme ?

Si, en général, le tri s'améliore, il n'en est pas de même pour les déchets sauvages. En effet, des personnes viennent charger gravats, bouteilles de gaz, emballages souillés, pneus, solvants... du côté de Fortoiseau. Elles n'hésitent pas non plus à décharger des contenus en partie sur le chemin communal, au risque, le soir, de provoquer un accident. Les agents communaux sont alors sollicités pour sécuriser la chaussée au détriment d'autres travaux.

Le coût de l'évacuation de ces déchets, qui pourraient être emmenés par ces sagouins à la déchetterie d'Orgenoy, a coûté à la commune près de 2 600 euros au mois de mai.

Souhaitons que ces personnages soient repérés et punis pour ces infractions à l'environnement.

Dernière information : voici une photo prise le 14 juin...cela se passe de commentaires !



Dans le même registre, la commune a investi pour améliorer l'environnement au carrefour de la Glandée. Un parterre a été créé et planté. Les agents communaux ont mis en terre pas moins de 23 arbustes. Au bout d'une dizaine de jours, il n'en restait plus que sept, et depuis, c'est devenu un parterre nu. Les améliorations environnementales faites pour le plaisir de tous sont réduites à néant par des personnes sans scrupule qui volent... c'est tellement plus facile !

Quant au chemin de Milly dans le prolongement de la rue de Fleury, qu'elle ne fut pas notre surprise de constater que les tuteurs des poiriers plantés en 2012 avaient pour la plupart été volés. La mairie a dû les remplacer pour éviter que de trop fortes bourrasques ne cassent les arbres. Et quelques plantations de plantes grimpantes le long des grilles de la station d'épuration ont également été emmenées par des gens sans scrupule.

Dans le précédent numéro, nous avons évoqué la qualité de vie à Villiers en Bière. Des personnes extérieures à notre village envient notre commune pour le plaisir qu'elle procure à s'y promener, « lieu agréable, fleuri, paisible et beau ».

L'effort que fait la municipalité doit être également celui de chacun pour conserver cet endroit avec ces qualificatifs. Aussi, lors des locations de salles, il est prosaïquement de jouer au ballon de foot en dehors du terrain prévu à cet effet situé dans le parc de la mairie, ou bien d'éviter d'emplafonner les arbres qui ont été plantés dans la cour pour amener confort, convivialité et site agréable. Il est à souhaiter que les habitants de notre commune comme les autres locataires en aient conscience et respectent leurs lieux d'évolution.

